

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Mardi 17 septembre 2019**

# **La COBAS lauréate de l'appel à projets Fonds mobilités actives - Continuités cyclables 2019**

#### **Le contexte :**

Présenté le 14 septembre dernier, par le Premier ministre, le Plan « Vélo et mobilités actives », porte une ambition inédite pour faire du vélo un mode de transport à part entière. Il vise l'objectif de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %. Pour y parvenir, il s'articule autour de quatre grandes orientations : la sécurisation des déplacements à vélo, la lutte contre le vol, la mise en place d'un cadre incitatif notamment fiscal, et la promotion d'une véritable culture du vélo.

Parmi les mesures clés du plan, le Gouvernement avait annoncé la mobilisation inédite de 350 M€ pour la création d'un « fonds mobilités actives » consacré au cofinancement par l'Etat, aux côtés des collectivités, d'infrastructures cyclables. Ce fonds est consacré à la résorption de discontinuités d'itinéraires cyclables (franchissements de gares, d'autoroutes, etc.), qui pénalisent la sécurité et la qualité du trajet des cyclistes. Il est inscrit dans la programmation des infrastructures du projet de loi d'orientation des mobilités.

Dans ce cadre, le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé le 13 décembre 2018 l'Appel à projets « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables » afin d'identifier les projets dans les territoires éligibles à ce financement.

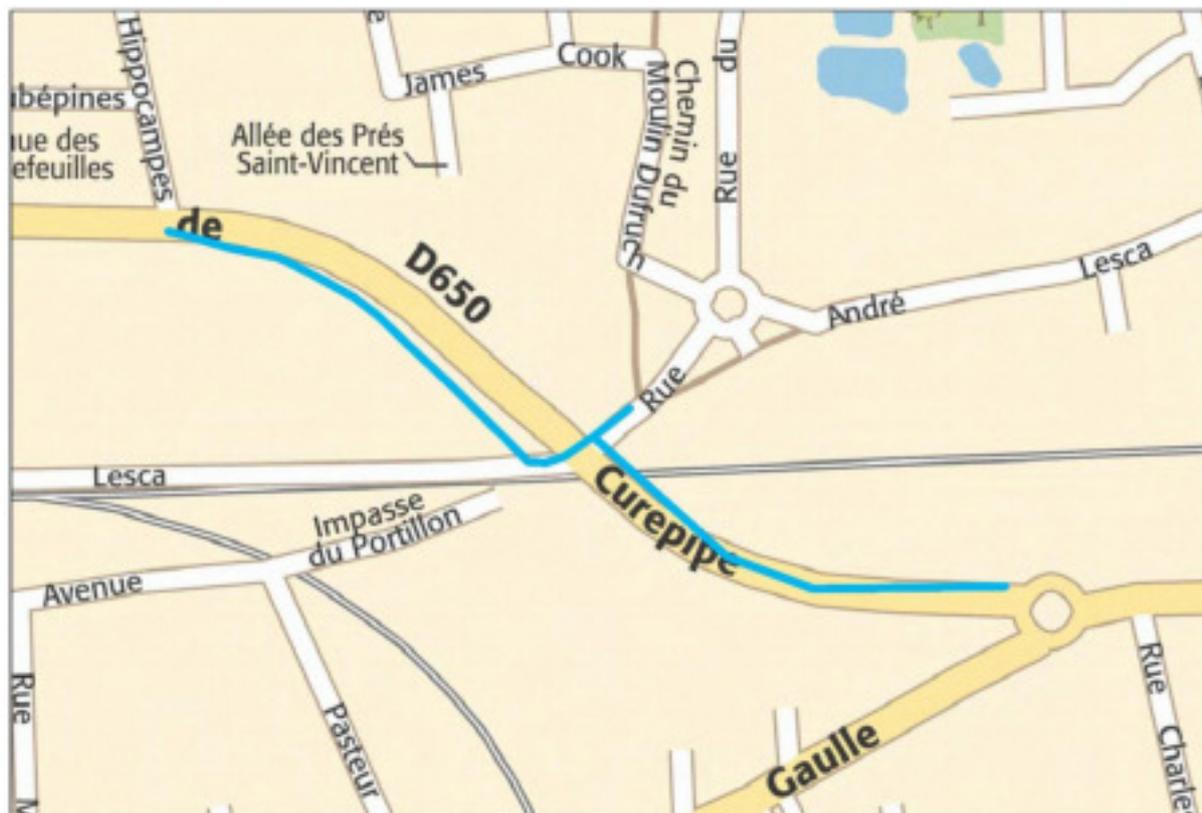
Hier, le Gouvernement annonçait les 152 premiers projets retenus dans le cadre de l'appel à projets. Avec 275 dossiers déposés par 170 collectivités ou sociétés, le résultat de cet appel à projets confirme l'engagement fort des territoires dans la mise en place d'infrastructures pour le vélo. Les 152 dossiers lauréats, couvrant 111 territoires, bénéficieront d'une aide totale de 43,7 millions d'euros de subventions, pour la réalisation de projets d'aménagement cyclables variés et utiles, comme la création de passerelles, la réhabilitation de ponts ou de tunnels, la sécurisation des franchissements de carrefours complexes, etc.

#### **Le réseau cyclable de la COBAS :**

Le réseau de pistes cyclables dont est doté la COBAS représente environ 100 km de pistes et chaque année la collectivité investit environ 1.4 millions d'euros pour la réalisation de nouvelles pistes.

## Le dossier retenu : la future piste cyclable de Curepipe à La Teste de Buch

L'aménagement pour lequel un dossier a été présenté apparaît sur la carte ci-dessous. Le plan montre qu'il existe une discontinuité cyclable pour relier le boulevard de Curepipe au Port de la Teste mais surtout à la gare de la Teste. Cette piste permettra de relier la commune d'Arcachon à la commune de La Teste de Buch en se déplaçant en site propre sur tout le trajet.



Le projet vise la réalisation d'une liaison cyclable afin de résorber une discontinuité cyclable qui se situe au-dessus de la voie ferrée en secteur urbain reliant deux communes, un port, des commerces et un espace naturel protégé et sensible.

**La future piste cyclable permettra d'enjamber la voie ferrée. Elle mesurera environ 500 mètres de long et 2.50 mètres de large. Le montant estimatif des travaux s'élève à 446 463 € HT et l'aide accordée dans le cadre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables 2019 » est de 93 156 €. Financement : COBAS, Région et FEDER.**

La piste de Curepipe s'inscrit dans le programme 2019 de réalisation des pistes cyclables de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS).

Par ailleurs, cette piste emprunte le futur itinéraire de la VELODYSSÉE, piste qui relie Roscoff à Hendaye. La Vélodyssée est une véloroute qui traverse la Bretagne et longe l'Atlantique jusqu'à la Côte basque par un parcours de plus de 1200 km de vélotourisme.

### **Contact presse :**

Caroline GENTILE - Tel : 07 88 00 08 05  
cgentile@agglo-cobas.fr